

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TELEPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25
" 2 ^e page (— d' —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La préparation des réponses françaises et belges à l'Angleterre. — Que sera la note belge? — Quelques formules de M. Poincaré: 1° sur les réparations; 2° sur notre volonté de paix; 3° sur l'attitude de la France vis-à-vis du Reich et de l'Angleterre. — Un bel article de lord Rothermere.

Paris et Bruxelles préparent en silence leurs réponses à la note britannique du 11 août.

Il est à noter, que les deux gouvernements, encore qu'ils remettent une note séparée, la soumettront avant toute remise à une approbation réciproque.

Maintenant quel sera le sens de ces mémoires?

La note française comportera deux parties:

1° L'une répondra point par point au texte britannique;

2° L'autre exposera dans son ensemble et en détail le programme français des réparations.

M. Poincaré ne veut pas s'en tenir à une position essentiellement critique et négative; il entend faire connaître aussi exactement que possible à Londres nos vues et notre objectif.

On ne peut qu'approuver une telle méthode destinée à éclairer parfaitement, non seulement l'opinion britannique, mais aussi les dirigeants de Londres.

L'heure est venue, semble-t-il, pour le gouvernement français de renoncer à l'expectative relative dans laquelle il se cantonne, pour s'engager dans la voie des réalisations.

Paut-il répéter que, fidèle à sa tactique constante, M. Poincaré répondra de la façon la plus courtoise et la plus conciliante?

Quant à la réponse belge, elle insisterait une fois de plus sur la nécessité d'une collaboration interalliée, seul moyen d'aboutir à un règlement complet et définitif des réparations.

A ce propos, les dirigeants belges rappelleraient le caractère constructif des études entreprises par les experts de Bruxelles.

Mais la note belge comprendra aussi une réplique à la thèse anglaise concernant la priorité de la Belgique.

On sait, en effet, que, dans sa dernière note, l'Angleterre s'est élevée contre le principe d'une priorité quelconque.

On conçoit combien la soutenance d'une telle thèse a causé d'émotion chez nos fidèles alliés, qui entendent faire respecter des droits toujours reconnus jusqu'ici, et des engagements pris.

Enfin, le cabinet de Bruxelles se propose de souligner le fait que la Grande-Bretagne a fixé, pour la première fois, la somme qu'elle veut percevoir au titre des réparations, soit 14 milliards 200 millions de marks-or.

En attendant, et comme pour orienter les esprits, M. Poincaré, au cours de divers discours prononcés dimanche, a défini une fois encore les directives de la France.

Bonnons-nous à résumer les formules les plus significatives.

1° Devant le conseil général des Ardennes, représentant d'un département dévasté, M. Poincaré a dit que la France se fera payer. « Aussi bien, a-t-il ajouté, sommes-nous résolus à poursuivre sans défaillance la politique que nous avons adoptée, qui a reçu l'approbation des Chambres et que nous avons avouée la certitude, à la volonté générale du pays. »

La Ruhr ne sera donc évacuée qu'à mesure et en proportion des paiements, et quiconque veut hâter l'évacuation n'a qu'une chose à faire: chercher des moyens de paiement appropriés.

2° A la mairie de Charleville, M. Poincaré a fait comprendre que la France, en défendant son droit, ne fait pas oublier le malheur d'autrui. Il ne faut pas oublier les images de la guerre, a expliqué le chef du gouvernement français. Oui, comme la douleur, la mémoire est un maître qui fait l'apprentissage des nations. Mais

ses enseignements doivent nous rendre meilleurs. et M. Poincaré a dit: « Souvenons-nous, non pour maudire, non pour haïr, mais pour mieux savoir, mieux comprendre et mieux veiller. »

3° Enfin, M. Poincaré s'est attaché à caractériser les relations de la France avec l'Angleterre et l'Allemagne.

Vis-à-vis du Reich, M. Poincaré a été discret: il s'est borné à l'évocation de deux expériences historiques, — l'avènement du nationalisme allemand il y a un siècle et l'asservissement de l'Alsace et de la Lorraine — pour en tirer les enseignements qu'elles comportent.

Vis-à-vis de l'Angleterre, le Premier Français a déclaré tout d'abord: « L'an dernier, à cette époque, lorsque je me trouvais à Londres, nous n'étions pas dans la Ruhr, et il y avait, en Angleterre et en Ecosse, beaucoup plus de chômeurs qu'aujourd'hui. »

Et M. Poincaré de citer des statistiques qui attestent l'accroissement du commerce britannique.

Puis, il ajoute: « Je ne conclus pas de là que l'Angleterre a profité de l'occupation de la Ruhr; j'aurais voulu qu'elle en profitât davantage, et à nos côtés; mais j'ai le droit de dire que, s'il y a trop de chômeurs en Angleterre, le général Degoutte n'y est pour rien. »

Enfin, les paroles suivantes sont à retenir parce qu'elles témoignent dans quel esprit de conciliation, M. Poincaré négocie avec Londres: « Plutôt que d'engager des controverses de cette sorte, a-t-il dit, nous ferions bien, les uns et les autres, de chercher des solutions pratiques à des problèmes dont aucun de nous ne peut se désintéresser... La paix exige l'exécution loyale des traités signés, la justice exige la réparation complète des dommages causés. La France demande pas autre chose. L'Angleterre ne peut vouloir autre chose. Il faudra bien, n'est-il pas vrai, que nous finissions par nous entendre. »

En somme, M. Poincaré donne ce conseil à l'Angleterre: cherchez des solutions pratiques et faisons exécuter le traité qui sauvegarde nos droits communs, plutôt que de nous perdre dans des chicanes irritantes et injustifiables.

C'est ce même sentiment que lord Rothermere vient d'exposer à des millions de lecteurs, grâce au vigoureux article qu'il publie dans le *Sunday Pictorial*.

Lord Rothermere décrit même à ses compatriotes les dangers formidables auxquels l'Angleterre lui paraît livrée si elle rompt avec la France, et les énormes charges militaires qu'elle serait contrainte de s'imposer pour protéger — incomplètement — son territoire.

Lord Rothermere intitule son article: « L'Angleterre n'est plus une île ». Ce titre est particulièrement significatif.

Détachons le passage suivant qui résume fort bien l'ensemble: « Je prétends, et cela avec insistance, que nous ne sommes pas en état de prendre un ton hautain et querelleur envers la France sur une question au sujet de laquelle la majorité des Britanniques considèrent que la France a raison. Je prétends encore, en toute sincérité, qu'il est fou, et même pire que cela, de briser l'Entente dans l'intérêt de l'Allemagne, quand nous ne sommes pas beaucoup plus en mesure d'exercer une action séparée et efficace que ne l'est la principauté de Monaco. Notre devoir est d'amener l'Allemagne à résipiscence; or, le gouvernement, loin d'agir dans ce sens, la soutient, et même il fait vraiment un grand pas vers une nouvelle guerre mondiale. »

Puisse un tel appel, être entendu de l'opinion britannique!

M. D.

L'INDÉPENDANCE RHÉNAINE

Tous les partis « séparatistes » fusionnent

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des diverses manifestations qui se sont produites en Rhénanie en faveur de l'établissement d'une république.

Une grande difficulté subsistait: les divergences de tendances entre séparatistes, la pluralité de « partis ».

Or, cet obstacle vient d'être battu ces jours derniers et un grand pas en avant a été fait à Coblenz, le 15 août, pour la création d'une république rhénane indépendante.

Le parti Dorten, abandonnant définitivement son programme initial d'une Rhénanie indépendante dans le cadre du Reich, s'est rallié au nouveau parti séparatiste de l'indépendance rhénane, dont l'influence et la popularité s'étaient rapidement accrues lors des deux dernières réunions de Dusseldorf et de Bonn.

La déclaration suivante a été publiée à l'issue de la réunion: « Les chefs mandataires de l'Union populaire rhénane (parti Dorten) et de la Ligue pour l'indépendance rhénane, assemblés à Coblenz le 15 août 1923, décident de constituer, à partir de ce jour, une unité d'action du mouvement rhénan, tendant à la création d'une république indépendante. »

1° L'Union populaire rhénane déclare, en accord avec la Ligue pour l'indépendance rhénane, qu'elle est décidée à revendiquer l'indépendance des pays rhénans. Ceci lui est dicté par la raison même que Berlin a entièrement prussifié l'Allemagne et systématiquement ruiné le Reich. L'hégémonie prussienne rend impossible toute idée fédéraliste en Allemagne;

2° La république rhénane sera la république de la paix. Son devoir le plus évident consistera, en effet, à assurer la paix, à l'est comme à l'ouest, et à vivre en active amitié avec toutes les nations.

3° La république rhénane s'efforcera, en toute conscience, de régler honnêtement et sérieusement la question des réparations. Elle prendra à sa charge la part qui lui revient des réparations;

4° Pour y parvenir, la première condition doit être le refus absolu de la part de tous les Rhénans de continuer à exporter leurs impôts et contributions à Berlin où l'on ne fait que gaspiller pour des buts néfastes la fortune publique de la Rhénanie. La création immédiate d'un office général des finances rhénan, chargé de l'administration fiscale, est réclamée. Cet office devra verser tous les excédents au compte des réparations rhénanes, ceci jusqu'au jour où la république rhénane sera elle-même en état de prélever des impôts justement répartis;

5° Cet office financier sera en même temps l'instrument approprié pour l'émission d'une monnaie rhénane. La Ligue pour l'indépendance rhénane s'associe au vœu émis récemment par l'Union de la population rhénane en vue de la création immédiate de cette monnaie spéciale et de la constitution d'un conseil rhénan;

6° Le mouvement rhénan, désormais uni, garantit au peuple du Rhin que la république rhénane procédera par tous les moyens et sans reculer devant aucun sacrifice à la reconstruction de la vie économique et, par là, à la prospérité de notre chère patrie rhénane;

« Vive la réconciliation des peuples! Vive la paix universelle! Vive la Rhénanie indépendante! »

On ne saurait méconnaître l'importance d'un tel événement.

Il ne s'agit pas, pour la France, de provoquer de quelque façon une désagrégation du Reich.

Mais peut-elle assister impassible à la naissance à ses frontières d'une nation qui, tout en constituant une barrière contre le germanisme, présenterait avec la nôtre, quantité d'affinités et d'intérêts communs?

INFORMATIONS

En Pays occupés

On saisit des milliards de marks

A Witten, une somme de 145 milliards de marks destinée à la Reichsbank de Bochum et d'Eckel, a été saisie.

A Dusseldorf, une somme de 5 milliards de marks destinée à des mines et des usines, a été également saisie à Bochum.

17 milliards de marks ont été saisis à la frontière des territoires occupés, à Hingsten.

On a procédé, à Spire, à la saisie de 121 milliards de marks que quatre Allemands transportaient dans une barque. Les Allemands ont été arrêtés.

Une somme de 14 milliards de marks a été saisie à la Reichsbank d'Essen.

Deux français assassinés

Des nouvelles venues de la Ruhr annoncent que deux agents de la police de Sécurité française ont été tués à Lunen, au cours d'une rixe avec des Allemands.

La conférence interparlementaire a terminé ses travaux

La Conférence interparlementaire a terminé ses travaux.

M. Merlin, délégué français, a fait adopter la motion suivante: « La Conférence demande aux gouvernements de hâter la solution du problème des réparations pour l'apaisement général et l'amélioration rapide des régimes financiers, la renouveau de la vie économique et sociale dans le travail et la production. »

« Elle signale tout l'intérêt qui s'attache à rechercher la collaboration de l'autorité impartiale, internationale pour étudier et rapporter le problème en vue d'une solution prompte et définitive, et prie les groupes de faire sans délai des démarches auprès des gouvernements pour obtenir la mise en pratique immédiate de la présente résolution. »

Quand M. Baldwin sera en France

L'agence Reuter annonce que rien de défini n'est connu à Londres, au sujet de la date à laquelle les réponses française et belge seront faites à la note britannique, mais l'on croit que celles-ci parviendront au commencement de la semaine prochaine.

On croit qu'une copie de la note française sera envoyée à lord Curzon, à Baginbois.

M. Stanley Baldwin, premier ministre britannique, a l'intention de faire prochainement une cure à Aix-les-Bains. Il est possible qu'il profite de son séjour en France pour se rencontrer avec M. Poincaré.

La Bavière crée une monnaie

Un communiqué officiel fait savoir que le gouvernement bavarois ayant insisté à plusieurs reprises sans succès auprès de la Banque d'Empire pour que des quantités suffisantes de papier-monnaie fussent mises à la disposition de la Bavière, la banque d'Etat bavarois a dû procéder immédiatement et sans autorisation du Reich à des émissions de papier-monnaie bavarois.

Berlin va manquer de tramways

La commission des transports du conseil municipal a décidé de conseiller à la municipalité d'arrêter l'exploitation des tramways et de congédier le personnel dans un délai de quinze jours.

Les nouveaux tarifs entrés en vigueur sont tellement exagérés que beaucoup de tramways circulent à vide. Malgré cela, la Société annonce une nouvelle augmentation de 250 0/0.

La politique du nouveau chancelier

La « Deutsche Allgemeine Zeitung » lance une exhortation inattendue aux industriels. Elle les rappelle au devoir fiscal et les engage à jeter sur les autels de la patrie une partie de leur fortune plutôt que de laisser les épaulés écrasés des consommateurs. Ce langage nouveau donne créance aux bruits selon lesquels Stinnes aurait adhéré intégralement aux vues politiques de M. Stresemann et décidé d'adopter les conceptions des socialistes.

De son côté, le parti démocrate lance un manifeste dans lequel il déclare la patrie en danger et proclame l'obligation pour ceux qui possèdent d'accomplir jusqu'au bout leur devoir fiscal.

Le traité de Lausanne

La Commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale d'Angora a terminé l'examen du traité de Lausanne.

Le projet d'évacuation élaboré par le quartier général allié et la Commission turque étant accepté par le gou-

vernement turc, l'évacuation commencera par la rétrocession à leurs propriétaires, dans le délai de dix jours, après la ratification du traité par Angora, des immeubles privés réquisitionnés. La livraison des bâtiments appartenant à l'Etat sera effectuée ensuite.

Les navires de guerre turcs et le matériel seront restitués dans la troisième semaine, à dater du commencement des opérations d'évacuation.

Le poste de T. S. F. d'Okmeidan sera remis à la fin de l'évacuation.

L'Angleterre prête de l'argent à la Grèce

La récente visite de l'ancien ministre des finances de Grèce, M. Diomédès, qui est maintenant gouverneur de la Banque nationale de Grèce, a été couronnée de succès. La Banque d'Angleterre a accepté d'avancer un million de livres sterling à la Grèce.

Succès français au Maroc

A Ouarti, dans la région d'Issouka, le groupe du Sud a atteint l'extrémité de Boukhamouj, où il a attaqué et enlevé après une résistance héroïque le ennemi, la haute falaise du Djebel Idan. Pendant ce temps, le groupe du Nord, assemblé à Mediouna, forçait le passage de l'oued Tafgrit, engageant des combats violents avec les dissidents et atteignant le 13, après les avoir bousculés, le pays des Ait Elmen, d'où il était en liaison optique avec le groupe du Sud. La jonction s'est opérée ensuite sans réaction de l'ennemi.

Un échec au Maroc espagnol

Selon un communiqué du ministère de la guerre espagnol, les opérations engagées au Maroc ont pour but de dégager les environs des positions de Tiaroun et d'Afral. La résistance des rebelles a empêché les colonnes espagnoles d'atteindre leurs objectifs et elles ont dû momentanément se replier.

Les pertes espagnoles sont de près de 250 tués et blessés. Parmi ces derniers figure un lieutenant-colonel.

Un communiqué du sous-secrétaire d'Etat à la guerre, signale la résistance acharnée des Rifains.

Tous les congés et permissions ont été supprimés et tous les permissionnaires rappelés. Les pertes subies seront immédiatement comblées par l'envoi de nouveaux renforts. Les envois de matériel, qui avaient été interrompus, vont reprendre incessamment.

Le désarmement naval

Le progrès réalisé dans le désarmement des navires de guerre japonais, en accord avec les dispositions du traité de Washington, est indiqué dans les cercles officiels japonais de la façon suivante:

Vaisseaux de guerre pour lesquels le travail préliminaire de mise hors de service a été déjà achevé; vaisseaux de ligne, 4; croiseurs de bataille, 3; garde-côtes, 2.

Vaisseaux de guerre dont les tourelles ont été mises à terre; vaisseaux de ligne, 2; croiseurs de bataille, 2.

Nombre d'officiers, sous-officiers et marins qui a été modifié et réduit selon les dispositions du traité de Washington; Officiers, 1.000; sous-officiers et marins, 11.000.

Les fonctionnaires vont réclamer 50 0/0 d'augmentation

La Fédération des fonctionnaires a décidé d'engager une campagne de propagande et d'agitation en faveur d'un relèvement général des salaires. Elle a établi à cet effet une nouvelle échelle de traitements qui prévoit une augmentation de 50 0/0. Cette majoration hausserait les échelles au niveau de l'indice 300, le coût de la vie paraissant devoir se stabiliser au-dessus du triple d'avant-guerre.

Une portion des traitements serait mobile au-dessus de l'indice 300, et ajustée périodiquement au coefficient de cherté de vie. Elle se substituerait à l'indemnité de vie chère, qui serait supprimée.

En attendant la révision, la Fédération se propose de demander un acompte de 1.800 francs pour tous les travailleurs de l'Etat à valoir sur les augmentations futures.

L'aide aux familles nombreuses

M. Louis Martin, sénateur du Var, a informé le président du Conseil de son intention de déposer à la rentrée des Chambres une demande d'interpellation sur la façon dont le gouvernement envisage le problème de plus en plus angoissant de la diminution de la natalité française et particulièrement de la protection et des encouragements à accorder aux familles nombreuses.

« Londres, 18 août. — Un propriétaire connu des Etats-Unis, le major Belmont, qui, d'ailleurs, a fait courir en France avant la guerre, vient d'envoyer un défi au propriétaire de « Papyrus », gagnant du Derby d'Epson, et qu'il considère comme le meilleur pur-sang d'Europe. Le major Belmont a proposé à M. Benliss, le petit fermier, propriétaire de « Papyrus », d'envoyer son cheval en Amérique, où il se mesurerait sur le champ de courses de New-York à Belmont Park, contre le meilleur trois ans des Etats-Unis, le choix de celui-ci étant déterminé par des épreuves éliminatoires. »

« Le major Belmont offre d'affecter comme prix à ce match une somme de 25.000 livres sterling, soit plus de 2 millions de francs, 1 million 000.000 francs allant au gagnant et 400.000 francs au perdant. »

Chacun prend son plaisir où il le trouve; l'un donne un boisseau d'écus pour organiser un match de boxe; l'autre, un sac de louis d'or pour une course de chevaux.

C'est une fantaisie qui coûte cher, et nul ne peut empêcher ceux qui peuvent se la payer, de la satisfaire.

Cependant, dépenser 2 millions pour un match entre chevaux, nous semble bien exagéré, surtout au moment où les besoins sont si grands pour un père qui doit nourrir, élever une famille.

Sans doute, l'élevage du cheval de courses demande beaucoup de frais, et personne même ne contestera l'utilité de cet élevage.

Mais organiser des matches qui coûtent des sommes énormes, pour savoir lequel de deux chevaux sera le meilleur coureur, n'est pas, au moins à notre avis, d'un intérêt primordial.

Il y a, à l'heure actuelle, tant de misères effroyables dans de si nombreuses familles auxquelles quelques pièces de cent sous apporteraient un soulagement relatif, qu'on ne peut s'empêcher d'être troublé par les largesses que font certains riches pour satisfaire leur fantaisie.

Ah! satisfaire ses fantaisies aussi coûteuses qu'elles soient, c'est le lot d'un assez nombreuse catégorie de citoyens; mais n'est-il pas permis de demander à ces citoyens-là d'attendre, avant de se payer ces fantaisies luxueuses, que des jours meilleurs se lèvent pour la multitude des citoyens qu'accablent les soucis quotidiens de la vie toujours rude, toujours plus chère!

LOUIS BONNET.

Après la suppression DE L'ÉCOLE NORMALE

Les sentiments de l'Aveyron

Nore excellent confrère, le *Courrier de l'Aveyron*, a publié, dans son n° du 17 août un leader fort intéressant, dû à M. Rainaldy, député de l'Aveyron.

Ce « mémoire » mérite d'être connu de nos lecteurs, pour deux raisons:

d'une part, il nous éclaire sur les « dispositions » d'esprit de l'Aveyron;

d'autre part il formule certaines remarques, fort judicieuses et qui s'appliquent à la lettre au cas du Lot.

Nous n'ajouterons aucun commentaire, nous bornant à souligner les passages particulièrement significatifs. — M. D.

Voici l'article dont s'agit :

Notre Ecole Normale d'Institutrices

La question qui se pose à son sujet appelle la vigilante attention de tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement public dans l'Aveyron.

En voici d'abord la genèse.

Par une circulaire du 30 novembre 1921, M. le Ministre de l'Instruction publique, agissant dans un but « d'économie et de simplification », invite les Recteurs à procéder à l'étude de chaque Ecole Normale d'Institutrices, au point de vue de son importance géographique et de son utilité, — et « à se préoccuper de la fusion de plusieurs Ecoles Normales ».

Le Conseil général du Lot se saisit de la question et demanda la fusion de ses deux écoles normales d'institutrices et d'institutrices, avec celles de Rodez.

L'Ecole Normale d'Institutrices serait maintenue à Rodez ; celle des Institutrices transférée à Cahors.

Le Conseil départemental de l'Aveyron émet un vœu nettement contraire à ces propositions, et le Conseil général de l'Aveyron repousse ces projets de fusion des Ecoles normales du Lot et de l'Aveyron.

Néanmoins, par décret du 12 juillet dernier, M. le Ministre décide la suppression de l'Ecole Normale d'Institutrices de Lot et sa fusion avec celle de l'Aveyron.

C'est un premier acte. M. le Président du Conseil général du Lot demande qu'il soit suivi d'un deuxième, la fusion totale ou partielle de l'Ecole Normale d'Institutrices de l'Aveyron et celle du Lot avec celle de Cahors : c'est pour lui une compensation à faire jouer !

C'est ce à quoi nous ne pouvons, en aucune façon, consentir. Les raisons m'en paraissent indiscutables.

Puisque le Ministre doit prendre en considération les raisons d'ordre géographique, comment ne s'est-il pas déjà arrêté pour les jeunes élèves institutrices, et comment, dans tous les cas, ne s'arrêterait-il pas, pour les jeunes filles, devant ces seules considérations : que Rodez est à 139 km. de Cahors, Espalion à 180, Millau à 214 et Saint-Affrique à 245 ? Ses services lui ont laissé ignorer que, de plus, les communications par voie ferrée, sont très difficiles, surtout très lentes, et, par suite, très dispendieuses ?

Le vœu du Conseil départemental et la délibération du Conseil général lui donnaient, cependant, à ce sujet, des indications très précises, comme ils appellent son attention sur le point de vue psychologique.

Les institutrices, pour bien remplir leur mission, doivent avoir la mentalité du pays où ils exercent et en bien connaître les besoins.

Entre l'Aveyron et le Lot, il n'y a aucune relation économique, aucun lien commun, aucune affinité ; et je ne vois pas comment, transférées à Cahors, nos élèves institutrices pourraient y apprendre à bien éduquer nos petites aveyronnaises.

Sans doute l'enseignement pédagogique est partout identique, si l'on s'en tient aux programmes établis, mais cet enseignement, surtout pour les fillettes, doit être adapté à l'esprit local, aux habitudes du pays, et à ses traditions particulières.

Je dirai même qu'il entre dans la mission des institutrices de conserver et de maintenir, en les éclairant, par une instruction développée, mais toujours conforme à l'esprit national et aux sentiments familiaux, cet esprit et ces traditions.

Il est donc nécessaire que nos jeunes institutrices reçoivent leur instruction pédagogique dans leur département, dans leur milieu, là où elles doivent, elles-mêmes, plus tard exercer.

Et ces raisons, qui valent contre tout projet de suppression totale de notre Ecole Normale d'Institutrices, valent aussi contre toute idée de fusion partielle avec l'Ecole Normale de Cahors.

Sur quoi d'ailleurs et en outre, serait basée cette fusion partielle ? Enverrait-on à Cahors, un pourcentage d'élèves de chaque classe tiré au sort ? Ce serait ridicule.

Y conduirait-on une classe entière ? mais laquelle ? celle du début, qui viendrait ensuite terminer ses études à Rodez ? celle de la clôture des études ?

Mais, dans une Ecole Normale, les études doivent former une suite cohérente et transférer à Cahors une classe quelconque, celle du début ou celle de la fin, serait s'exposer à ruiner le zèle des professeurs qui n'auraient, dans aucun de ces cas, la responsabilité des résultats finaux.

Ce serait mutiler notre Ecole et en compromettre à tout jamais l'avenir. Nous avons donc le devoir impérieux de nous élever de toutes nos forces, contre la réalisation de la deuxième partie du projet du Conseil général du Lot.

Il nous a envoyé ses jeunes garçons, sans que nous les ayons demandés : ils seront ici les bienvenus ! Mais cette décision ne doit pas entraîner, à titre de compensation, la disparition de notre Ecole Normale d'Institutrices ; gardons, dans l'Aveyron, les jeunes filles aveyronnaises !

E. RAYNAUDY,
député de l'Aveyron.

Mérite agricole

Sont nommés officiers du mérite agricole :

MM. Daval (Louis), agriculteur à Gagnac ; Montet, propriétaire à Milhac.

Sont nommés chevaliers : MM. d'Araquy, à Bretenoux ; Arlet, à Mayrinhae-Lentour ; Baldy, à Flory (Catus) ; Bergues, à Puybrun ; Bersego, à Vire ; Bessières, à Castelfrac ; Boissel, à Lalbenque ; Borie, à Montbrun ; Bertrand, à Concorès ; Calvy, à Promilhanes ; Canet, à Molières ; Cantagrel, à Anglars-Juillac ; Capelle, à Carluçet ; Dayma, à St-Cyprien ; Despeyroux, à Grèzes ; Desplats, à Gagnac ; Faure, à St-Martin ; Fos, à Strenquels ; Fourniol, à Ganic ; Gratiès, à Rignac ; Holié, à Quissac ; Imbert, à Fargues ; Izoulet, à St-Laurent-Lolmie ; Labrunie, à Leyme ; Lacabane, à Boussac ; Lagarde, à St-Clair ; Lapergue, à St-Péroux ; Larrière, à Concorès ; Latapie, à Thémicettes ; Loubard, à Larnagol ; Lavergne, à St-Hilaire-Bessonies ; Mailard, à Pinsac ; Martory, à Maxou ; Mespoulet, au Roc ; Moncan, à Lacapelle-Marival ; Pelapat, à Espagnac ; Pradines, à Marcihae ; Razières, à St-Laurent-Lolmie ; Rioux, à Lachapelle-Auzac ; Rigoutte, à Boussac ; Rouquet, à Ruyeres ; Rougié, à Vayrac ; Simon, à Brugaes (commune de Catus) ; Tassinat, à Sarrazac ; Teulet, à St-Cyprien ; Tulet à Larozière (Cahors).

Nos félicitations.

Honorariat

M. Duranc, ancien notaire à Cahors est nommé notaire honoraire.

Cahors-en-Quercy

Nous sommes heureux de reproduire le délicieux article que M. Léon Lafage, notre distingué compatriote, publie dans le n° du 18 août 1923 de la grande revue « La Renaissance politique, littéraire et artistique » :

C'est dans une boucle fauve de l'Olt — le fleuve Lot disait Marot — entre des collines romaines — petits coustouaux — chantant Magny, une ancienne capitale rousse et brune patinée de soleil et de souvenirs. Ville banale au voyageur banal.

Certes, elle a des clochers, des tours, une couronne bleue d'angelus malintoux ; elle dresse, à ses portes, une barbacane où les gens d'octroi assènent l'atout en tournant le dos à la fraude ; elle possède une vieille fontaine sacrée aux Gaulois, célébrée par Ausone et par Boyer d'Agén, des croisées ciselées dans la pierre dure, de fraîches rues médiévales ou espagnoles, des logis encaillés que l'ombre encore un écusson martelé par le civisme libérateur, une « chartreuse » où la campagne bat sa coulpe dans le silence en oraison ; elle compte, dans son passé, un roi, un maréchal, un pape ; elle est fière et dans le présent, Dieu merci ! de filles aux beaux seins, aux yeux de sarrasines, au parler sensuel et sonore, de jeunes gars musclés et bruns ; elle étale sur ses boulevards à terrasses un hôtel de ville que de Monzie a fleuri comme un reposoir... mais le passant, heureux de la courbe d'un mont, du profil d'une ruine, du regard d'un enfant s'éloigne, parmi des bouffées de poussière et le « fricassement » des cigales, sans connaître rien d'autre qu'un visage aimable et clos qui garde son secret.

Par bonheur, Cahors garde aussi des poètes. Prêtez l'oreille ; voici le rêve de la cité et voici l'âme des pierres...

Je viens d'écouter et de suivre un guide, un lettré de bonne compagnie, M. Eugène Grangé, dont le livre, Cahors-en-Quercy (préface de M. Henry Défert, président du Touring-Club de France, dessins originaux de Mlle Alice Millochau) introduit le voyageur ami dans l'intimité de la ville. Durant cette lecture, qui est une promenade et un charme, on mesure jusqu'où peut aller la douce prise des choses sur les cœurs. L'on y admire l'art d'aimer, le souvenir de la vie, de saisir et de goûter toutes les nuances de l'heure sur les visages et les maisons. Avec M. Eugène Grangé, nous n'aurez pas traversé des places et des « carrières » ; vous aurez été reçu...

Quelle leçon de joie quotidienne, de calme bonheur mais renouvelé par la sensibilité, le chant, l'étude, l'histoire ; quelle leçon ce poète cadourcien donne à nos laborieuses vanités et nos friables joies de Paris !

J'ai cherché, en vain, naguère, sous les oliviers de Tarente, le coin béni où le bon jardinier de Virgile cueillait la rose de la sagesse et du printemps — mais je sais à Cabessus, au bord du fleuve Lot, un hort — les jardins de là-bas sont remplis de radicaux latins — ou croit, au pur soleil, la double fleur...

Léon LAFAGE.

L'affaire Certes et Marty

Encore l'affaire Marty, Certes, Bru et consorts. Une nouvelle information contre la Société des Charbonnages de Pigeac, est ouverte pour abus de confiance, détournement d'une somme de 56.000 francs, qui avait été retenue sur les salaires des ouvriers en vue du versement à la caisse des retraites, en même temps que la cotisation patronale prévue par la loi et qui n'a jamais été déposée à la Recette des finances, chargée de ce service. Les condamnés d'hier auront à répondre non seulement de cette nouvelle inculpation, mais encore de la distribution de dividendes fictifs.

LA CHASSE !

Les chasseurs se plaignent ; ils crient à l'exploitation ! Il paraît que le prix des cartouches a augmenté.

Mais d'autre part, les armuriers affirment qu'ils ont dû s'approvisionner de plomb au moment où la livre était en hausse.

An surplus, le prix du cuivre et du carton utilisé pour les douilles a subi également une hausse.

Pour notre part, nous ne pouvons rien à cela : aux chasseurs, professionnels ou amateurs, il appartient de se débrouiller.

Mais les chasseurs du Lot ne sont pas contents, parce que la chasse n'a pas été ouverte dans le Lot, le 15 août, et parce qu'elle est ouverte à cette date dans le Tarn-et-Garonne.

« Eh bien ! disent-ils, c'est une prime donnée aux chasseurs du Lot qui possèdent voitures, autos ; ceux-là peuvent aller en Tarn-et-Garonne. De Cahors, à la limite du département, il n'y a que 27 kilomètres.

« Mais, nous, pauvres bougres, qui n'avons pas les moyens de nous déplacer en auto, nous sommes obligés d'attendre la date de l'ouverture de la chasse dans le Lot. »

Le correspondant qui nous fait part de ces doléances, a probablement raison ; mais nous ne pouvons qu'enregistrer ces doléances.

Evidemment, la justice n'est pas de ce monde, dit-on : celui qui possède une auto, franchit vite la distance de Cahors à la limite de Tarn-et-Garonne ; celui qui n'en a pas, reste chez lui.

Toutefois, que les protestataires se rassurent, car, peut-être que le gibier se voyant traqué depuis le 15 août, en Tarn-et-Garonne, est venu se réfugier sur le territoire du Lot.

Ça fait toujours l'affaire des braconniers.

L. B.

Mission d'études des viticulteurs du Lot dans la région vinicole au Midi

Nous rappelons que l'Office agricole du Lot et la Compagnie d'Orléans organisent avec les concours des Compagnies du Midi, du P.-L.-M. et de la Direction des Services agricoles de l'Hérault, une mission de viticulteurs du Lot pour l'étude des Coopératives viticoles du Midi. Procédés employés, vente du vin, utilisation des mares, etc., etc.

Ci-dessous le programme définitif de cette mission :

Lundi 10 septembre.

6 h. 45, réunion générale, gare de Cahors.

7 h. 16-11 h. 47, départ, arrivée à Lézignan.

12 h. 13 h. 30, déjeuner, hôtel Riscey.

13 h. 30-14 h. 15, visite de la cave Coopérative.

14 h. 14-15 h. visite d'une distillerie.

15 h. 17 h. 51, départ, arrivée à Montpellier, descente hôtel du Midi, dîner, coucher.

Mardi 11 septembre.

6 h. 11 h., départ en voiture pour la visite des caves coopératives et distillerie de Maugniau, Lansargues, St-Just.

12 h. 14 h., déjeuner à Lunel.

15 h. 19 h., suite des visites, Lunel, Marsillargues et Lunel-Viel, retour à Montpellier, dîner et coucher.

Mercredi 12 septembre.

6 h. 9., départ en voiture pour la visite de l'Ecole Nationale de viticulture, retour à Montpellier.

9 h. 36-10 h. 4., départ, arrivée à Cette.

10 h. 15-12 h. 15, départ en voiture pour la visite de la cave coopérative de Frontignan, retour à Cette.

12 h. 30-14 h., déjeuner, buffet de la gare de Cette.

14 h. 30-7 h., départ en voiture, visite des caves des Salins du Midi à Villeroy.

17 h. 00-18 h., visite d'un magasin d'expédition.

18 h. 26-23 h. 9, départ, dîner buffet de Béziers, arrivée à Toulouse, descente hôtel Terminus Galiléa.

Jeuudi 13 septembre.

6 h. 7 h. 33 départ, arrivée à Gaillac.

8 h. 9 h. 30, visite de la cave coopérative.

9 h. 45-11 h. 13, départ, retour à Toulouse.

Fin de la mission.

Le nombre des membres de cette mission étant limité, les viticulteurs du département désirant y participer, sont priés de se faire inscrire de suite, en indiquant : nom, prénom, adresse, surface des vignes en exploitation.

Prière d'adresser les demandes d'inscription à l'Office agricole départemental, Maison de l'Agriculture, à Cahors, avant le 27 août, dernier délai.

Les permis de circulation qui sont accordés par les trois réseaux, seront adressés à chaque membre de la Mission par les soins de la Compagnie d'Orléans.

Le Président : A. BOUAT.

Championnat du Lot des 100 kilomètres

Le championnat cycliste des 100 kilomètres a eu lieu dimanche de Cahors à Payrac.

16 coureurs ont pris part à cette course pour remporter le titre de champion.

La course fut menée bon train, mais elle ne présenta aucun intérêt jusqu'à Payrac.

Voici les résultats à l'arrivée de Payrac :

Cassagnade, de St-Céré ; Miquel, de St-Martin-de-Vers ; Fontanel, de Gourdon ; Quèbre, de Castelnau ; Laptaze, d'Autoire ; Brondel, de Gindou ; Janot, de St-Céré ; Lamothe, de St-Céré ; Girma, de Cahors.

Le retour fut mieux mené : A l'arrivée à Cahors, par suite du manque d'organisation, un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit sur la place Thiers.

Le coureur Cassagnade alla heurter un spectateur, et le coureur tomba avec violence sur le sol, se blessant à la tête.

Le spectateur, un Espagnol, a été transporté, ainsi que le coureur à l'hôpital où ils reçurent des soins.

Leurs blessures, heureusement, étaient sans gravité.

Pouquoi, à l'arrivée, ne mettrait-on pas des cordes pour empêcher les spectateurs de se tenir sur la route où doivent passer les coureurs ?

Ce défaut d'organisation a été souvent remarqué : il a été déploré, surtout dimanche, quand le double accident s'est produit.

Voici les résultats des courses :

Cassagnade, en 3 h. 58.

Fontanel, à 1/2 roue.

Miquel, à 1 longueur.

Laplace, en 4 h. 1' 3/5.

Brondel, en 4 h. 1' 4/5.

Janot, en 4 h. 21'.

Quèbre, après 2 chutes assez sérieuses en 4 h. 21' 2/5.

Lamothe et Girma.

Obsèques

Mardi matin, ont été célébrées les obsèques de M. Verdier, ancien receveur des Contributions indirectes, décédé à Cahors, à l'âge de 80 ans.

Une nombreuse assistance a suivi au cimetière la dépouille mortelle du regretté disparu.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Mardi matin, également ont été célébrées les obsèques de Mme Degan, décédée à Cahors à l'âge de 67 ans.

Aux familles Degan et Querey, nous adressons nos vives condoléances.

Pris entre deux wagons

Un sous-chef de brigade de manœuvre de la gare de Cahors, M. Camille Marlas, 37 ans, se trouvait devant une rame de wagons pour assurer l'attelage à un fourgon arrivant sur la même voie.

Le malheureux employé s'étant mal placé a été coincé entre deux tampons intermédiaires.

Soigné immédiatement par un docteur appelé en toute hâte, le praticien a constaté une fracture de trois côtes et une forte contusion de la région costale.

L'état du blessé n'inspire aucune inquiétude.

Accident

Dimanche soir, à l'arrivée des coureurs qui avaient pris part au championnat cycliste des 100 kilomètres, la foule était massée sur la place Thiers.

Aucune barrière ne contenant la foule, aussi plusieurs spectateurs, pour mieux voir se trouvaient en dehors de la ligne des arbres, quand le peloton des coureurs arriva.

Le champion Cassagnade marchant à grande allure heurta violemment un Espagnol nommé Cassariez qui fut renversé. Cassagnade, également, tomba et se fit une forte blessure à la tête.

Cycliste et spectateur furent transportés, ensanglantés, à l'hôpital.

Le soir même Cassagnade quittait l'hôpital. L'état de l'Espagnol est sans gravité.

Un service d'ordre aurait évité ce regrettable accident.

REVISION DES IMPOSITIONS à la Contribution extraordinaire des Bénéfices de guerre

Nous croyons rendre service à un grand nombre de nos lecteurs en appelant leur attention sur les dispositions interprétatives incorporées dans la loi de Finances du 30 juin 1923. Ces dispositions leur ouvrent la faculté de faire réviser leurs impositions aux bénéfices de guerre pour les périodes comprises entre le 11 novembre 1918 et le 30 juin 1920, même si ces impositions ont été établies en vertu de décisions, passées en force de chose jugée, des Commissions du 1^{er} degré et de la Commission supérieure des bénéfices de guerre.

On droit à des exonérations ou dégrèvements : d'une part, les mobilisés ou réformés qui n'ont pas, personnellement, réalisé, avant l'armistice, des bénéfices ayant donné lieu à l'application de l'impôt de guerre ; d'autre part, même s'ils ont réalisé avant l'armistice des bénéfices imposables à la contribution extraordinaire, les mobilisés ou réformés dont le bénéfice total annuel, à dater du 1^{er} janvier 1919, a été inférieur à 50.000 fr.

Ces dispositions sont applicables aux associés ou gérants de Sociétés, aux fils ou veuves de mobilisés ou réformés.

Délai pour accomplir les formalités et présenter les requêtes en dégrèvement : deux mois à partir du 30 juin 1923.

Ceux de nos lecteurs qui se trouvent ou croiraient se trouver dans un des cas spécifiés ci-dessus ont intérêt à s'adresser immédiatement à nos confrères du journal *L'Echo Fiscal*, 40, rue du Breuil, à Vesoul, qui, spécialisés dans les questions de bénéfices de guerre les fixeront sur leurs droits et sur la procédure à suivre pour faire valoir ces droits.

AVIRON CADOURCIEN

L'excellente équipe première de l'Aviron composée de Fabre, Combalbert, Audubert, Astruc, bar., Miquel, vient une fois de plus de remporter une belle victoire aux Régates de Moissac, sur les équipes de Toulouse, Agen, Montauban, Villeneuve et Fumel, aux applaudissements d'un public très sportif.

Voici les résultats :

Course en skiff : 1^{er} Verdier (Aviron Cadourcien).

Course en yole : 1^{er} Aviron Cadourcien à 3 longueurs sur le 2^e ; 2^e, Aviron Agenais ; 3^e, Aviron Villeneuve, à 50 cm.

Dans la course d'outrigger, notre équipe, bonne première à la bouée, est obligée d'abandonner à la suite d'un petit accident de course au grand étonnement des spectateurs qui avaient pronostiqué trop tôt un succès total.

Fête votive

La fête organisée par la jeunesse du quartier St-Urcisse a eu lieu dimanche et lundi.

Elle a obtenu le plus vif succès. Durant ces deux jours, une foule énorme se pressait sur les quais et très nombreux étaient les couples de danseurs.

Nos félicitations aux organisateurs.

L'atténuation de la crise viticole

Le Journal officiel du 13 août a publié la statistique des vins à la fin de juillet. Elle marque un nouveau progrès dans la vente des vins par rapport au mois de juin.

La quantité de vin enlevée des chais des récoltants, qui avait été de 3.492.000 hectolitres, pendant le mois de juin, s'est élevée à 3.834.000 hectolitres en juillet.

La quantité des vins soumis aux droits de circulation a passé de 3 millions 900.000 hectos en juin, à 4.080.000 hectos en juillet. Le stock commercial existant chez les marchands en gros est tombé, de 9.445.000 hectos fin juin, à 9.384.000 hectos fin juillet.

La crise viticole est donc en voie de notable atténuation.

De son côté, l'Action viticole du 9 août constate que les remises de vin dans les gares des quatre grands départements viticoles du Midi (Hérault, Gard, Aude, Pyrénées-Orientales) ont atteint le chiffre très élevé de 1.804.155 hectolitres du 1^{er} au 28 juillet, les expéditions étant en constante augmentation de semaine en semaine. Le journal ajoute :

« En ce moment même, achats et retraits s'effectuent sans arrêt, nous ramenant aux beaux jours d'une active situation. Cette recrudescence de demandes et d'expéditions a provoqué un mouvement en hausse des cours, surtout sur les vins à haut degré... La campagne 1922-23, que d'aucuns redoutaient, va donc se terminer dans les meilleures conditions quant à l'écoulement. »

Les majorations de pensions pour enfants

Nous avons signalé, il y a quelque temps, à propos des majorations de pensions pour enfants accordées aux titulaires de pensions d'invalidité, que la loi du 31 mars 1919 ne contenait aucune disposition visant le cas où le père, bénéficiaire de la majoration, vient à se désintéresser de ses enfants. Seule était prévue la déchéance de la puissance paternelle, auquel cas la majoration d'enfant est retirée au père et inscrite au nom du tuteur.

Nous faisons remarquer que la déchéance de la puissance paternelle est très rarement encourue, alors qu'il arrive fréquemment qu'un père, titulaire d'une pension, abandonne sa femme et ses enfants, et nous ajoutons qu'il semblerait équitable que la mère, à qui la justice, en cas de divorce ou de séparation, a confié la garde de ses enfants, pût percevoir *ipso facto* le montant des majorations.

Une loi du 13 juillet dernier a heureusement complété, dans le sens ci-dessus l'article 71 de la loi du 31 mars 1919. Désormais, en cas de divorce ou de séparation de corps, les majorations sont de plein droit attribuées à celui des parents qui a obtenu la garde des enfants.

Les majorations peuvent être également retirées aux titulaires qui ne s'en montraient pas dignes. Dans ce cas, le retrait est prononcé par décision du tribunal civil de la résidence de la famille, lequel attribuera la majoration à la personne ou à l'établissement qui s'occupe effectivement du ou des enfants.

Le tribunal civil sera saisi, à cet effet, soit par le procureur de la République de l'arrondissement, soit par toute personne qui a ou qui compte prendre à sa charge le ou les enfants.

Il n'est donc plus nécessaire, pour que la majoration soit retirée au père qui s'en montre indigne, que celui-ci ait été déchu de la puissance paternelle.

Le changement de classe de mobilisation des réservistes pères de famille

En exécution des dispositions de l'article 58 de la loi du 1^{er} avril 1923 sur le recrutement de l'armée, de nombreux réservistes sont appelés à changer, après justification de leurs charges de famille, de classe de mobilisation, et il importe que ces changements de classes soient effectués dans un délai très court.

En conséquence, le ministre de la

guerre vient d'adresser aux autorités militaires une instruction relative au changement des classes de mobilisation des réservistes.

Aux termes de ces dispositions, les réservistes encore soumis aux obligations militaires bénéficient d'une bonification de deux classes par enfant vivant dont ils sont père, soit par mariage soit par légitimation ou reconnaissance légale. Le même principe doit être adopté pour la détermination d'une famille de quatre ou six enfants vivants. Toutefois, pour être qualifié père de quatre ou six enfants vivants, il suffit que ces enfants aient été vivants simultanément.

Pour faire connaître leur situation de famille au service du recrutement des militaires des réserves se conformeront aux dispositions ci-après :

A chaque naissance d'un enfant ou, dans le cas de mariage avec une femme mère d'un ou plusieurs enfants, tout homme encore soumis à des obligations militaires fait fournir par la mairie où est établi l'acte de naissance ou de mariage et adresser au bureau de recrutement de son domicile une carte postale portant la connaissance du recrutement la naissance de l'enfant (il n'y a pas lieu alors de rappeler les enfants nés antérieurement) ou lui faisant connaître sa nouvelle situation de famille résultant du mariage contracté. A cet effet, tout militaire des réserves père de famille fera établir par la mairie de son domicile ou de sa résidence et adresser à son bureau de recrutement du domicile la carte postale visée ci-dessus constatant le nombre d'enfants dont il est le père ou dont il a la charge par suite de son mariage avec une femme mère d'un ou plusieurs enfants.

Pour les familles de plus de six enfants, il suffira de certifier l'existence d'au moins six enfants.

Les militaires des réserves devront, pour bénéficier immédiatement des dispositions de l'article 5- faire leur déclaration aux mairies pendant la période du 25 août au 5 septembre 1923. Le défaut de déclaration entraînera, comme il est dit ci-dessus, le maintien de l'intéressé dans sa classe de mobilisation actuelle.

Le procédé sus-visé de déclaration de charge de famille n'est pas utilisé par les hommes de réserves résidant à l'étranger. Ceux-ci font établir et adresser directement au bureau de recrutement dont ils relèvent, par les agents consulaires, un certificat de vie de leurs enfants et, le cas échéant, des enfants dont ils ont à la charge.

AVENIR CADOURCIEN

Programme du Mercredi 22 Août 1923

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

EN ALLEMAGNE

Les ministres délibèrent

De Berlin : Le Conseil des ministres allemand, réuni sous la présidence de M. Ebert, a siégé une partie de la nuit.

Il a pris des décisions importantes relativement aux mesures économiques nécessaires.

Il a décidé la constitution d'un fonds de devises étrangères destinées à l'achat de vivres à l'étranger et au soutien du mark.

Cinq cents millions de marks seraient nécessaires.

Le Conseil a discuté ensuite le problème du prix de transport des charbons et plusieurs problèmes fiscaux importants.

Le chancelier et le Reichstag

De Berlin : La Commission principale du Reichstag se réunira jeudi.

Le chancelier doit faire devant elle une déclaration.

Une enquête américaine en Russie

De Londres : Le sénateur américain La Follette, qui est actuellement en Europe, va se rendre prochainement à Moscou.

Il estime que la paix mondiale est impossible sans une coopération de la Russie.

Grèves en Tchéco-Slovaquie

De Prague : La grève générale des mineurs a commencé hier.

Elle est presque complète dans les 340.000 mines de Tchécoslovaquie.

A l'ambassade britannique

De Londres : Lord Crewe, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, quitterait son poste prochainement pour raisons de santé.

Son successeur serait sir Graham, ambassadeur à Bruxelles.

La Petite Entente et les réparations

De Belgrade : La Petite Entente vient d'élaborer son point de vue dans la question des réparations.

Celui-ci sera probablement exposé au cours d'une entrevue qu'aura le Président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie avec les membres de la Commission des Réparations à Paris.

PRIX DU GAZ

La Compagnie du Bourbonnais, Usine à Gaz et Electricité de Cahors, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'en conformité des accords intervenus entre elle et la Ville de Cahors, le prix du gaz, pour la période 1^{er} septembre 1923-29 février 1924, est fixé à 0 fr. 59 le mètre cube.

Avis au Public

Une adjudication publique pour la fourniture des fourrages à la ration dans la place de CAHORS pour la période du 1^{er} novembre 1923 au 30 septembre 1924 aura lieu à l'Hôtel de Ville de Cahors le 25 septembre 1923, à 14 heures.

Effectif : 30 chevaux

En cas d'insuccès, réadjudication le 6 octobre aux mêmes lieu et heure que ci-dessus.

Pour tous autres renseignements, consulter la Sous-Intendance Militaire de Cahors.

Motoelette SMART

150 C. C., 2 VP, 2 vitesses démarrage, fourche élastique, porte-bagage, trompe, pompe à essence et accessoires

Prix : 1.990 francs complète livrable immédiatement (vente à crédit)

Demandez l'adresse de nos AGENTS Régionaux

55, quai de la Tournelle, PARIS (5^e)

Gluges

— Nous apprenons le mariage de Mlle Ida Delsol, fille de l'honorable et sympathique propriétaire de Gluges avec M. Roger Fabre, contrôleur des contributions directes au Mans (Sarthe), fils de M. Gustave Fabre, instituteur à Cuzac.

Nous sommes heureux d'adresser aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur et aux familles nos plus cordiales félicitations.

Loupiac

Accident de battage. — En aidant au dépiquage du blé de M. Lespinasse, du Treil, commune de Loupiac, M. Léon Tache, 30 ans, père de famille, est tombé si malencontreusement sur la tête, du haut du gerbier, qu'il s'est fait une sérieuse fracture du crâne.

Gignac

Incendie. — Dimanche dernier, vers 11 h. du soir, un incendie s'est déclaré à l'hôtel Delpy, faubourg St-Anne. Le feu avait pris au grenier et avec une telle violence que les pensionnaires et le personnel ont eu de la peine à se sauver.

Tout a été consumé.

Grâce au concours de la population et en particulier de MM. Barre, couvreur, des frères Laussimotte et Sastre, plâtriers travaillant à la maison de M. Vayssier, une maison contiguë appartenant à Mme veuve Arliquie a pu être préservée des flammes.

Les pertes évaluées à 80.000 francs sont en partie couvertes par une assurance.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

St-Cirq-Bel-Abre

Accident. — M. Bessières de La Roque, du Vigan, arrivait dimanche dernier chez des parents à St-Cirq-Bel-Abre à l'occasion de la fête votive lorsque, en dételant, le cheval lui lança une ruade en pleine figure qui lui fit une large blessure et atteignit l'œil gauche.

Un docteur de Gourdon fut appelé aussitôt pour lui donner les soins nécessaires.

36, Bergognoux, à Saint-Céré; 37, Orliac, à Cahors; 38, Estaudit, à Décazeville.

Les lauréats peuvent, dès à présent, retirer leurs prix chez M. P. Valat, armurier à Gramat. Les diplômés seront adressés par la poste à ceux qui en feront la demande au secrétaire du comité des fêtes de Gramat, en joignant un franc pour frais d'envoi.

Labastide-Murat

Nos fêtes. — Elles ont été particulièrement brillantes cette année. De nombreuses attractions avaient envahi notre grande place.

Beaucoup d'invités et de citoyens en villégiature. Ainsi que nous l'avions annoncé, les grandes courses de bicyclettes ont eu lieu à l'heure indiquée. En voici le résultat :

Régionale : 1^{er}, Cassagnade, de Saint-Céré, sur Gambade; 2^e, Larnaudie, de Figeac; 3^e, Canteloube, de Carliac; 4^e, Verniole.

Internationale : 1^{er}, Guénin, de Labastide-Murat; 2^e, Marron, de Freyssinet-le-Gourdonnais; 3^e, Delcros, de Labastide-Murat.

Une foule nombreuse assistait au départ et à l'arrivée des coureurs.

Le soir, de brillants feux d'artifice, fournis par la maison Fabre, de Montreux, ont été tirés, place de l'Estombe.

Enfin, un bal de nuit avec bataille de confettis termina cette première journée de réjouissances locales.

Le lendemain, vers onze heures, eurent lieu les jeux divers, notamment le jeu de la cruche, de la poêle, etc. Le soir, à 18 heures, eut lieu le départ d'un superbe dirigeable, ainsi que le tirage de la grande tombola.

Enfin, le bal de nuit sous la halle avait attiré une foule énorme de danseurs et danseuses, qui, aux sons d'un orchestre de choix, dansèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Nos félicitations au comité des fêtes, qui s'est consciencieusement acquitté de sa mission.

Uzech-des-Oules

Fête locale. — Les jeunes gens de la commune d'Uzech-des-Oules, organisés pour les 25, 26 et 27 août, la fête locale, qui, comme tous les ans, promet d'être brillante.

Vendredi 25 : à 21 h., tour du bourg en musique et retraite aux flambeaux, bal de nuit.

Dimanche 26 : à 7 h., réveil en fanfare, distribution de gâteaux et bouquets; à 10 h., grand'messe; à 11 h., apéritif concert sur la place publique; à 14 h., sortie de la musique pour le tour de ville; à 15 h., jeux de la poêle, mât de cocagne, course en sac, de la cruche, de la crème, jeu de la pomme, concours de grimaces, bataille de confettis, etc.; à 16 h., course de bicyclettes, bal de jour; à 19 h., tour du bourg en musique, retraite aux flambeaux; à 20 h., brillant feu d'artifice; à 21 h., grand bal de nuit.

Lundi 27 : sortie de la musique; à 15 h., bal de jour, grande course pédestre (plusieurs prix); le soir, à 8 h., grand bal jusqu'à minuit et clôture de la fête par le traditionnel grand-père; à 24 h., grand réveillon chez M. Baptiste. Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers qui prendront part à notre fête.

Le Comité.

Saint-Cirq-Soullaget
Violent orage. — Un violent orage s'est déchaîné mercredi dernier, vers 8 h. 30, sur notre localité.

Le tonnerre et les éclairs faisaient rage.

La foudre est tombée sur la maison d'habitation de notre compatriote Hébrard, du village du Teil. Tout a été bouleversé dans la maison, les habitants ont été renversés, une poutre brisée et la cheminée ramolée complètement.

Lorsque les propriétaires sont revenus à eux et se sont remis debout, ils se sont aperçus qu'un paquet de rafia brûlait. Ils se sont empressés de l'éteindre, ce qui a évité un incendie.

La pluie est tombée abondamment pendant quelques instants, mais elle a été de courte durée et l'humidité qui en est résultée pour les terres a été insignifiante. Le lendemain jeudi la canicule a repris avec la même intensité dans la journée, mais les nuits sont plus fraîches depuis.

La fête se terminera par une farandole générale. Le comité ne répond pas des accidents qui pourraient arriver pendant la fête.

Montet-et-Bouzal

La rage. — Un chien appartenant à M. Estival, maire de notre commune, a été reconnu atteint de la rage. Cette maladie a malheureusement été constatée un peu tardivement. Ce chien avait déjà mordu son patron, la petite fille de ce dernier, son frère, ainsi qu'un nommé Second, du village du Bruel. Ces quatre victimes sont parties immédiatement pour l'Institut Pasteur, afin d'y recevoir les soins que nécessite leur état. Des mesures sévères ont été prises pour que les propriétaires des chiens ne laissent pas divaguer ces derniers et que ceux suspects de rage soient abattus sans retard.

Nous savons qu'une surveillance rigoureuse est exercée par notre dévoué chef de brigade de gendarmerie de Latronquière qui n'hésitera pas à verbaliser à tout contrevenant si besoin est.

Latronquière

La pêche. — Un procès-verbal pour délit de pêche sur le ruisseau de Berbezou a été dressé contre le nommé L..., du village d'Antraygues, commune de Laureasse.

Souzevyrac

La foudre. — Mercredi soir, au cours d'un violent orage qui a sévi sur notre contrée, la foudre est tombée sur la maison habitée par la famille Laporte, au hameau de Taurand, commune de Souzevyrac.

Heureusement il n'y a pas eu d'accident de personnes, tout se borne à des dégâts de mobilier.

Gourdon

Familles nombreuses. — Le comité des familles nombreuses a décidé de se joindre au comité du concours de solistes pour célébrer sa « journée annuelle ».

Elle aura donc lieu les 16 et 17 septembre prochain.

Malgré cette entente, les recettes seraient nettement distinctes.

Les familles nombreuses auraient le produit total de la vente des insignes et des bénéfices des divers concours organisés par de charmanes et dévouées jeunes Gourdonnaises, qui ne refusent jamais leur précieux concours pour les œuvres de bienfaisance.

La kermesse serait donc une des principales attractions de cette journée, qui attirera certainement toute la population et de nombreux visiteurs et visiteuses des environs.

Les frais en seraient des plus minimes, afin que les recettes permettent une large distribution aux familles nécessiteuses pendant l'hiver prochain.

Le comité espère que, comme par le passé, toutes les personnes prêteront leur concours le plus empressé pour la réussite de cette œuvre philanthropique, dont tout le bénéfice profitera à des familles de la commune de Gourdon.

Gramat

Résultats du concours de tir. — 1^{er} prix, MM. Pierre Valat, à Gramat; 2^e, Jules Bouzau, à Gramat; 3^e, Jean Pouget, à Gramat; 4^e, Laville, à Gramat; 5^e, Lorthie Charles; 6^e, Malbec, à Gramat; 7^e, Cazenave, à Bordeax; 8^e, Guillard, à Gramat; 9^e, Lorthie René; 10^e, Castagné, à Gramat; 11^e, Boulonnet, à Périgueux; 12^e, Thamié, à Gramat; 13^e, Jean Assié, à Gramat; 14^e, Antony Arliquie, à Gramat; 15^e, Laurier, à Tarrasson; 16^e, R. Chevalier, à Toulouse; 17^e, Pierre Darnis, à Gramat; 18^e, Vieillecaze, à Autouire; 19^e, Vaur, à Tulle; 20^e, Lacam, à Kinitra (Maroc); 21^e, Valat Georges, à Gramat; 22^e, Pélissier, à Cahors; 23^e, Besse, à Cahors; 24^e, Marcel Nozières, à Figeac; 25^e, Léon Bouzerand, à Cahors; 26^e, Grandval, à Gramat; 27^e, Fournou, à Grenoble; 28^e, Lavergne, à Toulouse; 29^e, Besou, à Gramat; 30^e, B. Cocula, à Marseille; 31^e, Varnalède, à Segala; 32^e, Salesses, à Gramat; 33^e, Courtiol, à Veyrac; 34^e, Chalvet Louis, à Gramat; 35^e, Pierre Lascoux, à Gramat.

Larnagol

Mérite Agricole. — M. Laubard Jules, propriétaire à Souzac, commune de Larnagol, a été nommé chevalier du Mérite Agricole par arrêté du ministre de l'Agriculture en date du 14 août.

Nos meilleurs compliments au nouveau décoré.

Cardailiac

Fête patronale. — La fête patronale de notre commune aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 septembre. Le programme des réjouissances est des plus attrayants. Retraite aux flambeaux, arabades aux particuliers, distribution de bouquets aux jeunes filles, bals de jour et de nuit (à la mairie) avec orchestre de choix, courses de bicyclettes (plusieurs prix), grande tombola organisée par les commerçants, départ d'un superbe ballon, jeux divers, feu d'ar-

— Eh bien ? demanda Radetski. Notre conversation est finie, dit Boleslas.

— Nous voulions justement parler de balbutia Monarowski, avec un regard inquiet vers sa fille.

Karol et Boleslas aidèrent les visiteurs à s'envelopper dans leurs pelisses, puis on échangea de grands saluts. Des valets amenaient le traîneau, en tenant les chevaux par la bride. Ceux-ci, excités par l'air glacé, grattaient la neige du sabot. A peine Monarowski leur eut-il rendu la main qu'ils s'élançèrent sur la piste blanche. Les Radetski les suivirent un moment des yeux par la fenêtre du vestibule, puis Karol se tourna vers son fils.

— Eh bien, dit-il, qu'as-tu décidé ? Elle est assez jolie femme... La veux-tu ?

Boleslas haussa les épaules.

— Ce n'est qu'une feinte, dit-il, et je les ai décidés à payer.

— Toi ?

Karol n'en revenait pas. Après un instant de surprise, il éclata d'un rire homérique, puis il donna une tape énorme sur l'épaule de son fils.

— Tu es un malin, dit-il ; tu ras loin avec tes airs de sainte-nitouche ! Le jeune homme se soutenait à peine :

— Je te parlerai plus tard, dit-il ; pour l'instant, j'ai besoin de réfléchir un peu.

Laissant Karol rentrer seul dans la bibliothèque, il monta, chancelant, vers sa chambre.

XIV

Lorsque Boleslas redescendit dans la bibliothèque, le jour baissait ; la neige, au dehors, était d'un gris terne, et les leurs orangés du couchant se dissolvaient dans le brouillard. Ernst apportait une lampe, ainsi qu'un panier de bois pour le poêle. Carré dans son fauteuil comme un juge, Karol attendait son fils.

— Ah ! te voilà ! dit-il sèchement. J'ai à te parler, mais je n'ai pas voulu interrompre ta sieste. Il ne faut jamais réveiller un homme qui dort, quand ce n'est pas un ennemi... et je ne suis pas encore fixé sur la question de savoir comment il faut que je te considère ; en ami, ou en ennemi ?

Il parlait français, comme de coutume, afin que le domestique ne comprît pas. Il continua en allemand, après que la porte fut refermée.

Bolec, il manque une feuille à mon carnet de chèques... c'est toi seul qui as pu y toucher ; qu'en as-tu fait ?

Le jeune homme répondit avec un calme voulu :

— Pour avoir le droit de renvoyer Mlle Monarowska sans cruauté, je lui ai donné, sur ce papier, de quoi payer le premier versement.

— Tu lui as donné ? répéta Karol, ironique. Tu as acheté son départ ? C'était bien inutile, car ta Lona Hessler ne voudra pas de toi.

— Moi, je ne voulais pas de cette jeune fille.

A signaler la manifestation simple et touchante organisée au monument des morts de la commune, en témoignage de la reconnaissance de la population aux héros de la grande guerre.

Jeux nautiques parfaitement réussis, où les meilleurs nageurs de la commune et de la région se sont montrés capables de belles performances.

Course superbe de bicyclettes où le premier prix a été décerné au coureur Fontanel.

Feu d'artifice de bon goût et illumination électrique préparée avec habileté et de meilleur goût. Un orchestre de choix a fait danser de nombreux couples de danseurs et danseuses. Félicitations aux organisateurs.

St-Laurent-Loimie

Mérite agricole. — On nous annonce la promotion au grade de chevalier du mérite agricole de M. Izoulet Louis, propriétaire à Saint-Laurent-Loimie, fondateur du syndicat agricole de cette localité, dont il est à l'heure actuelle l'actif secrétaire.

Nous applaudissons de grand cœur à cette désignation. Par son habileté professionnelle, M. Izoulet s'est rendu digne de cette distinction, ainsi que par son dévouement à la cause agricole à laquelle il sacrifie ses loisirs et sa peine avec un désintéressement digne d'éloges.

Nous lui adressons avec notre satisfaction, nos bien sincères félicitations.

Puy-l'Évêque

Concours agricole du 18 août. — Palmarès :

Tauréaux. — 1^{er} prix, 100 fr., Maury, à Mazères; 2<

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'Dernier revenu', 'Cours du 10 août', and 'Cours du 17 août'. It lists various financial instruments like 'Fonds d'Etat', 'Crédit Foncier', and 'Ville de Paris'.

Chemins de fer

Table listing railway routes and fares, including 'Est 6 0/0', 'Est 5 0/0', 'Nord 6 0/0', etc.

L'Institut, et de beaux vers de François Fabre. Elles donnent en outre maints articles et poèmes signés de noms illustres...

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée. Paraisant tous les Vendredis. Sommaire du N° 40 (Nouvelle série). Editorial. — Ce qu'on dit. — Affaires intérieures...

Bibliographie

REVUE BLEUE

Fondée en 1863. Paraisant les premier et troisième samedis de chaque mois. Sommaire du 18 Août 1923.

1. Henri III et les Guises: Les Etats de Blois, par Félix Rocquain... 2. La Vie intime de Mme de Pompadour...

LES ANNALES

En l'honneur de J.-H. Fabre, les Annales publient un remarquable article de M. Bouvier...

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison... Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications François Tedesco...

Bon Gratuit du « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie aux Publications François TEDESCO...

Chemin de fer de Paris à Orléans

Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin.

La Compagnie d'Orléans organisera, du 14 juillet au 15 septembre 1923 inclus, plusieurs circuits automobiles pour permettre, au départ de Rocamadour et de Brive, la visite des si intéressantes régions du Haut-Quercy et du Bas-Limousin.

Au départ de Rocamadour

Circuit I. Lundi, mercredi, vendredi. Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport: 25 fr. 25.

Rocamadour (gare), Grottes de Lacave (déjeuner), Meyronne, Creysse, Cirque de Montvalent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès, Rocamadour (gare).

Circuit II

Mardi, Jeudi, Samedi. Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport: 25 fr. 25.

Rocamadour (gare), Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autouire, Château de Montal, St-Céré, Château de Castelnaud-Bretenoux, Carénac, Cirque de Montvalent, Rocamadour (gare).

Au départ de Brive

Circuit A. Tous les Jeudis. — Prix du transport: 35 fr. 25.

Départ 10 h. 30. — Retour 19 h. Brive, Beynat, Argentat (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne, Brive.

Circuit B

Tous les Samedis. — Prix du transport: 35 fr. 25.

Départ 10 h. 30. — Retour 19 h. Brive, Donzenac, Uzerche (déjeuner), Vigeois, Chartrouse du Glandier, Pompadour (Château), Juillac, Objat, Brive.

Le Tour des Côtes de Bretagne en automobile

D'accord avec le réseau de l'Etat, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans organisera du 15 juillet au 21 septembre 1923 un voyage en automobile le long des côtes de Bretagne entre Vannes et Dinard.

Le voyage sera effectué en 6 journées, avec départs de Vannes et de Dinard tous les dimanches. Les billets seront mis en vente à Paris à la gare du Quai d'Orsay...

Impr. COUESLANT (Personnel intéressé)

Le co-gérant: M. DAROLLE

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des: ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME: Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente, des yeux et des oreilles. MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants. MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque facon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associé à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du facon: 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'ÉTÉ (1923)

De Paris à Toulouse par Cahors

Table with columns for 'OMNIB.', 'EXP.', 'MIXTE RAPIDE', 'EXP.', 'EXP.', 'OMNIB.'. Lists routes from Paris to Toulouse via Cahors with departure and arrival times.

De Toulouse à Paris par Cahors

Table with columns for 'MIXTE', 'OMNIB.', 'EXP.', 'EXP.', 'EXP.', 'RAPIDE'. Lists routes from Toulouse to Paris via Cahors with departure and arrival times.

De Cahors à Libos

Table with columns for 'CAHORS', 'Pradines', 'Merquès', 'Douelle (Arrêt)', 'Parnac', 'Luzech', 'Castelfranc', 'Prayssac (Arrêt)', 'Puy-Evêque', 'Duravel', 'Soturac-Touzac', 'Fumel', 'LIBOS'. Lists routes from Cahors to Libos with departure and arrival times.

De Libos à Cahors

Table with columns for 'LIBOS', 'Fumel', 'Soturac-Touzac', 'Duravel', 'Puy-Evêque', 'Prayssac (Arrêt)', 'Castelfranc', 'Luzech', 'Parnac', 'Douelle (Arrêt)', 'Merquès', 'Pradines', 'CAHORS'. Lists routes from Libos to Cahors with departure and arrival times.

St-Denis-près-Martel et Aurillac

Table listing routes between St-Denis-près-Martel and Aurillac with departure and arrival times.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

Table listing routes from Aurillac to St-Denis-près-Martel with departure and arrival times.

De Sarlat à Gourdon

Table listing routes between Sarlat and Gourdon with departure and arrival times.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table listing routes between Le Buisson and St-Denis-près-Martel with departure and arrival times.

St-Denis-près-Martel au Buisson

Table listing routes from St-Denis-près-Martel to Le Buisson with departure and arrival times.

De Gourdon à Sarlat

Table listing routes between Gourdon and Sarlat with departure and arrival times.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table listing routes from Toulouse to Capdenac, Brive, and Paris with departure and arrival times.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

Table listing routes from Paris to Brive, Capdenac, and Toulouse with departure and arrival times.

De Cahors à Capdenac

Table listing routes from Cahors to Capdenac with departure and arrival times.

De Capdenac à Cahors

Table listing routes from Capdenac to Cahors with departure and arrival times.